

Commune de Saint Germain du Bois

Séance du mercredi 30 mars 2016

Sont présents : Mickaël ARANDA, Régis BIDAULT, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Corinne MENEGHETTI, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX.

Sont excusés : Marcel DUFOUR, Alexandre CRETIAUX, Pascale LAURAIN, Christian BOSCH

Alexandre CRETIAUX a donné pouvoir à Gaëtan MOISSON

Pascale LAURAIN a donné pouvoir à Catherine MARTIN

Marcel DUFOUR a donné pouvoir à Mickaël ARANDA

Christian BOSCH a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX

Est absent : Laurent CAGNE

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 février 2016**

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **BUDGET 2016**

Mme le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2016 :

« Cette proposition de budget 2016 qui vous est soumise a été élaborée et approuvée par la commission des finances lors de sa séance du 15 mars 2016.

Elle s'élève globalement pour le budget principal à 4 904 487.86 € (3 185 107.50 € de fonctionnement et 1 719 380.36€ d'investissement).

Le fonctionnement représente près de 65% du budget global alors que l'investissement est de 35%

Les budgets annexes assainissement et Bois des Rampes permettent non seulement de dissocier du budget général les sommes affectées à ces opérations mais également de bénéficier d'une option TVA sur le budget Bois des Rampes permettant ainsi un remboursement rapide de cette taxe.

Les évaluations des dépenses et des recettes ont été faites suivant les données en notre possession lors de l'établissement de cette proposition.

Le remboursement de l'annuité de la dette est de 127 900€, ce qui représente 7,20% des recettes de fonctionnement.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 1 434 597.50€, soit 45% du total des dépenses de fonctionnement qui participe au financement des investissements.

Le produit global de la fiscalité (taxe d'habitation - taxe sur le foncier bâti – taxe sur le foncier non bâti – cotisation foncière des entreprises) s'élève à 813 151€, soit une augmentation des produits de 3,99 % par rapport au budget 2015 qui s'explique particulièrement par la révision des bases.

Le produit des allocations compensatrices est par contre nettement en baisse, particulièrement en raison de la fin du dispositif de la ½ part fiscale pour les personnes veuves compensée par l'Etat dans le cadre de la fiscalité locale.

La proposition de budget 2016 est faite sans augmentation des taux pratiqués et reprend l'ensemble des programmes d'investissement adoptés par l'assemblée durant toute l'année.

Il a été fait une évaluation prudente des dotations et compensations non notifiées à ce jour.

Les sommes inscrites en dépenses imprévues 200 000€ en fonctionnement et 100 000€ en investissement doivent permettre de pallier aux imprévus sans mettre à mal la trésorerie de la collectivité.

Concernant le fonctionnement, les dépenses prévues ont été maintenues au même niveau que le budget voté en 2015 pour les charges à caractère général et les charges de personnel.

Les recettes ont été évaluées avec prudence. »

- **Budget principal 2016**

Madame le maire fait une présentation détaillée du budget principal 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	Section de Fonctionnement
Dépenses	3 185 107,50 €
Recettes	1 776 580,00 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice	- 1 408 527,50 €
Excédent de fonctionnement de clôture année antérieure	1 408 527,50 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'investissement
Dépenses	1 719 380,36 €
Recettes	1 666 927,50 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 52 452,86 €
Excédent d'investissement de clôture année antérieure	52 452,86 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

Le budget est soumis au vote et **adopté à l'unanimité.**

- **Budget annexe assainissement 2016**

Madame le maire fait une présentation détaillée du budget annexe assainissement 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	Section d'exploitation
Dépenses	523 814,00 €
Recettes	68 413,00 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice	- 455 401,00 €
Excédent de fonctionnement de clôture année antérieure	455 401,00 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'investissement
Dépenses	432 566,00 €
Recettes	400 413,00 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 32 153,00 €
Excédent d'investissement de clôture année antérieure	32 153,00 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

Le budget est soumis au vote et **adopté à l'unanimité.**

- **Budget annexe Bois de Rampes 2016**

Madame le maire fait une présentation détaillée du budget annexe Bois des Rampes 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	Section d'exploitation
Dépenses	57 655,00 €
Recettes	13 800,00 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice	- 43 855,00 €
Excédent de fonctionnement de clôture année antérieure	43 855,00 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'investissement
Dépenses	102 700,00 €
Recettes	99 893,00 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 2 807,00 €
Excédent d'investissement de clôture année antérieure	2 807,00 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

Le budget est soumis au vote et **adopté à l'unanimité.**

- **Fiscalité 2016 – vote des taux des contributions directes**

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.

- Taxe d'habitation : 16,90 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 18,18 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 46,45 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 16,76 %

Mme le Maire propose de maintenir pour 2016 les mêmes taux que 2015. Elle ajoute que la commission finances s'est déclarée favorable à cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2015.

- **Informations diverses**

Une subvention de 3000€ a été accordée par le sénateur Jean-Paul EMORINE pour la construction du local pour les associations.

L'office National des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) a émis un avis favorable pour notre demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts.

Orange nous informe que la cabine téléphonique située près de la poste va être supprimée.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 3 mai 2016 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 42.